

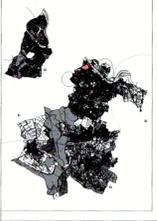
LEGENDE

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Lotissement dont les règles ont été maintenues
- Programme d'Aménagement d'Ensemble
- Espaces boisés classés
- Secteur de servitude de projet articulé articles L.123-15 1° et R.123-12 4° du Code de l'Urbanisme
- En zone U, les opérations d'habitat d'une surface de plancher comprise entre 20 % de la surface de plancher de l'opération sont affectées aux logements sociaux
- En zone AU, les opérations d'habitat devant affecter au moins 20 % de la surface de plancher de toute l'opération sont affectées aux logements sociaux
- Secteur de servitude de projet articles L.123-2 et R.123-12 5)
- Servitude monument historique - rayon 500m

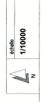
MAIRIE D'OURVAGE COMMUNE DE THIONVILLE
 Rue Georges Clemenceau - 57000 THIONVILLE
 Tél. : 03 82 82 28 27 Fax : 03 82 82 91 27

Ville de THIONVILLE (57),
PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLU APPROUVÉ par délibération n° 2015-11 du conseil municipal en date du 21 décembre 2015
 Modification n°1 approuvée le 14 novembre 2016
 Modification n°2 approuvée le 3 juillet 2016
 Modification n°3 approuvée le 14 novembre 2016
 Modification n°4 approuvée le 01 avril 2018
 Modification n°5 approuvée le 4 avril 2022
 Projet de modification N°6



4- Plan de règlement
 Planche 1



1/10000